



---

**CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES****Séance du lundi 24 avril 2017 à 16 heures 30****Ordre du jour****Séance publique**

Communications.

***Dossiers de M. le Bourgmestre***

- [2] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2076362 \(R\)](#)  
Asbl La Flamme du Souvenir au Poilu Inconnu de Laeken.- Subside : 500,00 EUR.  
Octroyer un subside de 500,00 EUR à l'asbl La Flamme du Souvenir au Poilu Inconnu de Laeken, pour l'intervention dans les frais de fonctionnement.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [3] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2076349 \(R\)](#)  
Asbl Emilie, en abrégé E2.- Subside : 3.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl Emilie, en abrégé E2, pour l'intervention dans les frais d'exposition, ateliers et micro-éditions.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [4] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2077690 \(R\)](#)  
Asbl ARTONOV.- Subside : 2.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl ARTONOV, pour l'organisation du Festival ARTONOV du 13 au 15/10/2017.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [5] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2081051 \(R\)](#)  
Asbl The Belgian Pride.- Subside : 9.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 9.000,00 EUR à l'asbl The Belgian Pride, pour l'organisation du Gay Pride 2017.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [6] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2076340 \(R\)](#)  
Asbl "Immeubles en Fête - Dag van de Buren".- Subside : 5.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Immeubles en Fête - Dag van de Buren", pour l'intervention dans les frais de fonctionnement.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [7] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2079758 \(R\)](#)  
Asbl Souterrain Production.- Subside : 3.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl Souterrain Production, pour le Festival La Belle Hip Hop.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
-

- [8] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2079122 \(R\)](#)  
Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de Quartier.- Subside : 600,00 EUR.  
Octroyer un subside de 600,00 EUR à la Maison(s) de Quartier - Centre d'animation sociale de Quartier, pour le projet "Via Vélo - mise en selle" Formation pour apprendre aux débutants à rouler à vélo à destination d'un groupe de femmes du Quartier Midi/Lemonnier.- Article 76201/43501 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [9] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2079117 \(R\)](#)  
Asbl Leo Petanque Club.- Subside : 1.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 1.000,00 EUR à l'asbl Leo Petanque Club, pour l'achat de polos et de sweats.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [10] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2078836 \(R\)](#)  
Asbl Euclides.- Subside : 5.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Euclides, pour le projet "Festival Populaire de BXL".- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017 : 2.500,00 EUR (pour le Cabinet du Bourgmestre) et article 76110/33202 du budget ordinaire de 2017 : 2.500,00 EUR (pour le Cabinet de Mme l'Echevine HARICHE).
- 
- [11] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2077703 \(R\)](#)  
Association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie.- Subside : 500,00 EUR.  
Octroyer un subside de 500,00 EUR à l'association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie, pour le Marché Floral de Laeken du dimanche 14/05/2017.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [12] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2077830 \(R\)](#)  
Asbl PEYMEY DIFFUSION.- Subside : 5.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl PEYMEY DIFFUSION, pour l'organisation du Brussels International Fantastic Film Festival de 2017.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [13] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2079769 \(R\)](#)  
Asbl Centre Confident Multidisciplinaire des Hôpitaux de l'ULB, en abrégé : C.C.M.H. ULB.- Subside : 1.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 1.000,00 EUR à l'asbl Centre Confident Multidisciplinaire des Hôpitaux de l'ULB, en abrégé : C.C.M.H. ULB, pour le congrès SOS ENFANTS - ULB du 28 et 29/09/2017.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [14] **Organisation** - Secrétariat central ORG - - [2079095 \(R\)](#)  
Asbl Brock'xelles Events.- Subside : 3.000,00 EUR.  
Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'asbl Brock'xelles Events, pour l'Evenement Rock Around The Atomium 3.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2017.
- 
- [15] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2077487 \(R\)](#)  
SJ. - Règlement Général de Police.- Arrêt Conseil d'Etat n° 237.717 du 20/03/2017.  
Prendre pour information l'arrêt du Conseil d'Etat du 20/03/2017 annulant l'article 123§2 du RGP.- En regard de l'article 123§2, le texte suivant entre parenthèses est ajouté : "annulé, CE, arrêt n° 237.717, 20/03/2017".
- 
- [16] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2066736 \(R\)](#)  
Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Règlement de travail.  
Adopter le règlement de travail tel que repris dans la délibération du 18/01/2017 du Mont-de-Piété.
- 
- [17] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2066632 \(R\)](#)  
Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Statut du personnel.  
Adopter le statut du personnel tel que repris dans la délibération du 18/01/2017 du Mont-de-Piété.
-

[18] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2065881 \(R\)](#)  
Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Code déontologique.  
Adopter le code déontologique tel que repris dans la délibération du 18/01/2017 du Mont-de-Piété.

[19] **Organisation** - Protocole et Intendance - Protocole - [2078602 \(R\)](#)  
Remise d'une médaille de reconnaissance de la Ville de Bruxelles.- Régularisation.  
Approuver l'octroi de la médaille de reconnaissance de la Ville à M. Pierre RICHARD.

***Dossiers de M. l'Echevin Courtois***

[20] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2074279 \(R\)](#)  
Eglise du Sacré-Coeur.- Compte 2016.  
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2016.- Excédent : 43.253,44 EUR.

[21] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2075870 \(R\)](#)  
Eglise Saint-Jacques-sur-Coudenberg.- Compte 2016.  
Sous réserve des remarques reprises dans l'arrêté, émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2016.- Excédent : 161.156,34 EUR.

[22] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2073988 \(R\)](#)  
Eglise Saint-Roch.- Budget 2017.  
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du budget 2017 de l'église Saint-Roch, en équilibre sans intervention de la Ville.

[23] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2075412 \(R\)](#)  
Sport 2017 : Asbl Royal Excelsior Sports Club - 1904.- Subside extraordinaire 2013.- Avenant.  
Avenant à la convention entre la Ville et l'asbl Royal Excelsior Sports Club - 1904 adoptée par le Conseil communal du 02/12/2013, dans le cadre de l'octroi d'un subside extraordinaire pour l'achat de matériel sportif, prolongeant la durée de la remise des justificatifs de 24 mois à 36 mois.

[24] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2075525 \(R\)](#)  
Sport 2017 : Association de fait "Koninklijke De Vrolijke Kruisboogschutters".- Subside extraordinaire 2013.- Avenant.  
Avenant à la convention entre la Ville et l'association de fait "Koninklijke De Vrolijke Kruisboogschutters" adoptée par le Conseil communal du 02/12/2013, dans le cadre de l'octroi d'un subside extraordinaire pour l'achat des nouveaux stands de tir, prolongeant la durée de la remise des justificatifs de 24 mois à 36 mois.

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Lemesre***

- [25] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2076211 \(R\)](#)

Fermeture du marché Agora chaque jeudi et le mois de janvier de chaque année.

Adopter la suppression du marché Agora chaque jeudi et les mois de janvier à compter du 01/04/2017 et, dès lors, adopter la modification de l'annexe I du règlement des marchés (liste des marchés de la Ville) et la suppression de l'annexe XII (règles spécifiques au marché Agora).

---

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Lalieux***

- [26] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2077014 \(R\)](#)

Matters Collective asbl.- Subside : 2.350,00 EUR.

Octroyer un subside de 2.350,00 EUR à l'asbl Matters Collective, située avenue du Parc, 49 à 1060 Bruxelles, pour réaliser un orchestre de lutherie sauvage durant la Journée de Propreté 2017.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2017.

- 
- [27] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2074185 \(R\)](#)

Culture 2017.- Subsidés à 9 associations : Argos, Comité de Haren, Coopération par l'Education et la Culture, Demeter, Nagham Zikrayat, Art We Breath, Centro Galego de Bruxelas, Hypercorps, Les Identités du Baobab.- Montant total : 14.700,00 EUR.

Octroyer des subsides pour un montant total de 14.700,00 EUR à 9 associations culturelles réparti comme suit :

\* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2017 :

1) 1.500,00 EUR à l'asbl Argos pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'appel CurioCity 2017;

2) 1.000,00 EUR à l'association de fait Comité de Haren pour l'organisation de l'édition 2017 de l'événement "Haren en Fête";

3) 2.000,00 EUR à l'asbl Coopération par l'Education et la Culture pour l'organisation de séances gratuites de lecture dans le cadre de l'appel CurioCity 2017;

4) 1.000,00 EUR à l'asbl Demeter pour l'Exposition "The World of Steve McCurry" dans le cadre de l'appel CurioCity;

5) 2.500,00 EUR à l'asbl Nagham Zikrayat pour l'organisation de concerts de Nagham Zikrayat à Cité Culture;

\* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2017 :

6) 1.000,00 EUR à l'asbl Art We Breath pour l'organisation de l'événement "Brussels Solo Dance Competition 2017-2018";

7) 2.500,00 EUR à l'asbl Centro Galego de Bruxelas pour l'organisation de l'édition 2017 du Festival "Compostela";

8) 1.200,00 EUR à l'asbl Hypercorps pour le bon fonctionnement de ses missions;

9) 2.000,00 EUR à l'asbl Les Identités du Baobab pour l'organisation de l'édition 2017 du Festival "Massimadi".

---

### ***Dossiers de M. l'Echevin Close***

- [28] **Personnel** - Ressources humaines - - [2079790 \(R\)](#)

CAR - Agents contractuels subventionnés - Convention Ville - C.P.A.S. 2017.

Convention entre la Ville et le C.P.A.S. relative à la cession de 23 points par la Ville au C.P.A.S. pour l'année 2017.

- 
- [29] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2074884 \(R\)](#)

Convention bipartite entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.- Gestion des flux financiers entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville dans le cadre du versement des recettes fiscales dont le service est assuré par la Région et de certaines subventions à déterminer par le Gouvernement de la Région.

Autoriser la convention bipartite entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville déterminant la gestion des flux financiers entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville dans le cadre du versement des recettes fiscales dont le service est assuré par la Région et de certaines subventions à déterminer par le Gouvernement de la Région.

[30] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2080323 \(R\)](#)

Convention bipartite entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.- Gestion des flux financiers entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles dans le cadre du versement des recettes fiscales dont le service est assuré par la Région et de certaines subventions à déterminer par le Gouvernement de la Région.- Addendum.

Addendum à la convention bipartite entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville déterminant la gestion des flux financiers entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville dans le cadre du versement des recettes fiscales dont le service est assuré par la Région et de certaines subventions à déterminer par le Gouvernement de la Région.

[31] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2077142 \(R\)](#)

Principe de la souscription et de la libération de la part de la Ville dans l'augmentation du capital variable de la société NEO visant à la capitalisation et au financement du Projet Parking par le biais de la société PGP.

Principe de souscrire et libérer un montant de 19.199.599,75 EUR constituant la part de la Ville de Bruxelles dans l'augmentation du capital variable de la société NEO visant à la capitalisation et au financement du Projet Parking par le biais de la société PGP, via :

- un montant de 12.000.000,00 EUR prévu et engagé au budget 2016, à l'article 16/76403/81651 (projet d'investissement n° PC03-3-2015);

- un montant de 5.000.000,00 EUR prévu au budget 2017, à l'article 17/76403/81651 (projet d'investissement n° PC03-3-2015);

- un montant complémentaire de 2.199.599,75 EUR à prévoir au budget 2017, à l'article 17/76403/81651 (projet d'investissement n° PC03-3-2015) par le biais d'une modification budgétaire.

[32] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2078174 \(R\)](#)

Asbl "Magasin4 asbl a.k.a Entropie".- Subside : 10.000,00 EUR.

Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "Magasin4 asbl a.k.a Entropie" pour leurs frais de fonctionnement en 2017.- Article 56103/332/02 du budget ordinaire 2017.

[33] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2075985 \(R\)](#)

Asbl Musée Juif de Belgique.- Subside : 5.000,00 EUR.

Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Musée Juif de Belgique pour l'exposition «Bruxelles : terre d'accueil ?» qui aura lieu du 13/10/2017 au 11/03/2018 au Musée juif, rue des Minimes, 21.- Article 56103/332/02 du budget ordinaire 2017.

**Dossiers de M. l'Echevin Ouriagli**

[34] **Organisation** - - - [2076871 \(R\)](#)

Asbl ARTHIS - Maison Culturelle Belgo-Roumaine.- Subside : 4.100,00 EUR.

Octroyer un subside de 4.100,00 EUR à l'asbl ARTHIS - Maison Culturelle Belgo-Roumaine pour l'organisation logistique de la Célébration de la Journée internationale des Roms du 08/04/2017.- Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2017.

[35] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Valorisation patrimoine - - [2066966 \(R\)](#)

Convention de collaboration 2016 et 2017 entre la Ville et la société coopérative "Le Logement Bruxellois".

1) Convention de collaboration 2016 entre la Ville et la société coopérative «Le Logement Bruxellois» relative à un partenariat de mise à disposition prioritaire de maximum 5 logements par an.- 2) Convention de collaboration 2017 entre la Ville de Bruxelles et la société coopérative «Le Logement Bruxellois» relative à un partenariat de mise à disposition prioritaire de maximum 3 logements par an.

- [36] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Valorisation patrimoine - - [2072006 \(R\)](#)  
Base des données des biens inoccupés.- Marché public de services par procédure négociée sans publicité.  
Marché de services de consultance pour évaluer et réaliser une base de données des biens inoccupés plus performante.- Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1, 1° a) après consultation de 5 firmes - cahier spécial des charges/bestek n° CSD/OBSLOG/IT/771.- Dépense estimée à 14.874,00 EUR TVA comprise.- Financement partiel par subsides.  
Imputation :  
Dépenses :  
- 8.563,70 EUR à l'article 240-01 du budget patrimonial de la Régie Foncière 2017;  
- 14.874,00 EUR à l'article 93006/74760 du budget extraordinaire de la Ville 2017 (chantier n°146601; CC06-546-2009 du plan pluriannuel);  
Recettes :  
- 8.563,70 EUR à l'article 171-01 du budget patrimonial de la Régie Foncière 2017 (emprunts);  
- 14.874,00 EUR à l'article 93006/66552 du budget extraordinaire de la Ville 2017 - subsides urbanisme).-  
Prendre pour information la décision n° 440 du Collège du 23/03/2017, en application de l'article 234 alinéa 3 de la nouvelle loi communale.

- [37] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Opérations immobilières - - [2077492 \(R\)](#)  
Rue d'Anderlecht, 18.- Acquisition.  
1) Prendre acte que le Conseil communal, en séance du 20/02/2017, dans le cadre d'une transaction mettant fin à un litige, a autorisé la Ville, représentée par sa Régie foncière, à acquérir l'immeuble sis rue d'Anderlecht, 18, cadastré Bruxelles, 11ème division, section M n° 1838G au prix de 200.000,00 EUR.-  
2) Déclarer le caractère pour cause d'utilité publique de l'acquisition et dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre une inscription d'office sur le bâtiment pour quelque raison que ce soit lors de la transcription de l'acte.

- [38] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Opérations immobilières - - [2075719 \(R\)](#)  
Terrain sis rue du Kruisberg - Projet ABBEYFIELD.- Acquisition.  
Autoriser la Ville, représentée par la Régie foncière à acquérir pour cause d'utilité publique une bande de terrain de 52,15m<sup>2</sup> faisant partie d'un terrain cadastré Bruxelles, 19ème division, section C parcelle 43X13, propriété de M. et Mme TSIEN-WATTEYNE au prix de 200,00 EUR le m<sup>2</sup> soit 10.500,00 EUR.-  
Dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre une inscription d'office.- Dépense de 10.500,00 EUR.- Article 241-01 du budget patrimonial 2015 de la Régie foncière (achat de terrain de construction).-  
Provisionner la dépense de 1.000,00 EUR relative aux frais d'acte et honoraires du notaire sur l'article 612-01 du budget d'exploitation 2017 de la Régie.

### ***Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi***

- [39] **Travaux de voirie** - - Zones vertes - [2069404 \(R\)](#)  
Asbl "Ferme du Parc Maximilien".- Convention.- Avenant.  
Avenant n° 4 à la convention du 23/03/1993 entre la Ville et l'asbl "Ferme du Parc Maximilien", fixant le nouveau montant du subside annuel à 230.000,00 EUR.
- [40] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2076280 \(R\)](#)  
Marché public de travaux ayant pour but la livraison et le placement de faux-plafonds dans un dépôt du département Travaux de Voirie, situé rue Mellery 40-48 à 1020 Bruxelles.- Principe.- Dossier n° TV/2017/35/PA.- Chantier n° 147181.  
Procédure négociée en application de l'article 26, § 1er, 1°, a) de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° TV/2017/35/PA.- Dépense de 13.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/722/60 du budget extraordinaire de 2017 (En dérogation du projet d'investissement n° AEK05-71-2017).- Emprunt.-  
Prendre pour information la décision n° 383 du Collège du 13/04/2017 en application de l'article 234, alinéa 3, de la nouvelle loi communale.
- [41] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2074980 \(R\)](#)  
Marché public de travaux ayant pour but la réfection, tronçon par tronçon, de sentiers en gravier dolomitique dans divers espaces verts de la Ville de Bruxelles sur les instructions et suivant le planning du pouvoir adjudicateur.- Principe.- Dossier n° TV/2017/38/EV.  
Procédure négociée directe avec publicité en application de l'article 26 § 2, 1° d) de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° TV/2017/38/EV.- Dépense de 120.000,00 EUR TVA comprise.-  
Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2017.- Projets d'investissements n°s AEK05-50-2016, AEK05-75-2017, AEK05-76-2017 et AEK05-77-2017.- Emprunt.

- [42] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2075156 \(R\)](#)

Marché public de travaux ayant pour but la livraison et la pose de cloisons sanitaires et tablettes de lavabo dans un dépôt du département Travaux de Voirie, situé rue Mellery 40-48 à 1020 Bruxelles.- Principe.- Dossier n° TV/2017/34/PA.- Chantier n° 146968.

Procédure négociée sans publicité en application de l'article 26, § 1er, 1°, a) de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° TV/2017/34/PA.- Dépense de 12.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13615/723/60 du budget extraordinaire de 2017.- Projet d'investissement n° AEK15-2-2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 320 du Collège du 30/03/2017 en application de l'article 234, alinéa 3, de la nouvelle loi communale.

-----  
***Dossiers de M. l'Echevin Coomans de Brachene***

- [43] **Centrale d'achats** - Section I - Marchés à commandes - [2043218 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 7 lots ayant pour but la fourniture, pendant 60 mois, de mobilier durable de bureau et de collectivité.- Principe.

Adjudication ouverte en application des articles 23 et 24 de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° CDA/007409/DCH.- Dépense de 3.100.000,00 EUR.- Divers articles de codes économiques 74151 et 74451 des budgets extraordinaires de 2017 à 2022.- Emprunt.

- [44] **Centrale d'achats** - Section I - Marchés à commandes - [2077008 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, d'essence synthétique pour moteurs à deux et à quatre temps.- Principe.

Procédure négociée directe avec publicité en application de l'article 26, § 2, 1°, d) de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° CDA/008633/DCH.- Dépense de 150.000,00 EUR.- Article 13605/12703 des budgets ordinaires de 2017 et 2018.

- [45] **Centrale d'achats** - Section I - Marchés à commandes - [2075330 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de matériel hi-fi et audiovisuel (CDA/008408/NVR).- Extension.

Extension du marché à la fourniture de systèmes de sonorisation portables.- Procédure négociée en application de l'article 26, § 1er, 3°, b) de la loi du 15/06/2006 et aux conditions du marché principal.- Dépense de 289,00 EUR.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2017 et 2018.- Emprunt.

- [46] **Centrale d'achats** - Section I - Marchés à commandes - [2075875 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, réfrigérateurs et surgélateurs à usage domestique (CDA/006447/CVB).- Commandes supplémentaires dépassant 10 % du montant d'attribution.

Dépense supplémentaire de 20.000,00 EUR portant le montant du marché à 42.486,35 EUR, TVA comprise.- Divers articles de code économique 74451 du budget extraordinaire de 2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 339 du Collège du 30/03/2017 en application de l'article 236, alinéa 2, de la nouvelle loi communale.

- [47] **Centrale d'achats** - Section I - Marchés à commandes - [2077623 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, d'aspirateurs poussière, d'aspirateurs eau-poussière et de cireuses multifonctionnelles (CDA/006375/CVB).- Extension.

Extension du marché à la fourniture d'auto-laveuses sans fil avec batterie pour l'entretien de salles de sports.- Procédure négociée en application de l'article 26, § 1er, 3°, b) de la loi du 15/06/2006 et aux conditions du marché principal.- Dépense de 5.803,16 EUR.- Divers articles de code économique 74451 du budget extraordinaire de 2017.- Emprunt.

[48] **Centrale d'achats** - Section II - Marchés de services - [2072219 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la livraison de trois balayeuses compactes de +/- 4 m<sup>3</sup> (moyennant la reprise de trois balayeuses amorties) et, pendant 60 mois, l'entretien de celles-ci ainsi que l'exécution de programmes de balayage sur le territoire de la Ville de Bruxelles avec ces machines.- Principe.

Appel d'offres ouvert en application des articles 23 et 25 de la loi du 15/06/2006 - cahier spécial des charges/bestek n° CDA/009008/DDR.- Dépense de 3.070.000,00 EUR, dont 595.000,00 EUR pour l'acquisition des trois balayeuses et 2.475.000,00 EUR pour les prestations de services.- Article 87605/74353 (acquisition des trois balayeuses) du budget extraordinaire de 2017, article 87605/12406 (prestations de services) des budgets ordinaires de 2018 à 2023, et article 87605/77353 (recette provenant de la reprise des trois balayeuses amorties) du budget extraordinaire de 2018.- Emprunt pour l'acquisition des trois balayeuses.

[49] **Urbanisme** - Plan et autorisations - Plan/Bureau de dessin - [2064077 \(R\)](#)

Lutte contre les immeubles à l'abandon.- Biens sis rue de Pascale, 62 à 68 cadastrés Bruxelles, 5ème Division, section E, n° 258 B12, 258 Y, 258H2, 258 K14.- Plan d'expropriation n° 7138.- Adoption définitive.

1) Adopter définitivement le plan d'expropriation n° 7138, relatif aux biens sis rue de Pascale, 62 à 68, élaboré par le Département Urbanisme - Cellule Plan, reprenant l'assiette à exproprier et le tableau des emprises.- 2) Demander à l'autorité supérieure d'autoriser le pouvoir expropriant de recourir à la procédure d'extrême urgence en ce qui concerne la présente expropriation pour cause d'utilité publique.

[50] **Urbanisme** - Plan et autorisations - Plan/Bureau de dessin - [2078331 \(R\)](#)

17 PLAN - Désaffectation et modification d'alignement.- Courte rue des Halles.- Plan n° 7068.

1) Adopter définitivement le plan n° 7068 de désaffectation et de modification d'alignement.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.

[51] **Urbanisme** - Plan et autorisations - Désinfection - [2074594 \(R\)](#)

Subside de fonctionnement de 1.500,00 EUR à l'asbl Association de Défense Animale.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 1.500,00 EUR à l'asbl Association de Défense Animale dans le cadre de la stratégie communale globale de la lutte contre la prolifération des chats errants de manière durable et respectueuse des animaux sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles.- Article 87506/33202 du budget ordinaire de 2017.- Trésorerie.

[52] **Urbanisme** - Architecture - Cellule administration - [2068784 \(R\)](#)

Contrat de Quartier Bockstael.- Opération 3.1.- Restauration et rénovation de l'Ancienne gare de Laeken.- Marché de travaux.- Principe.- Assurance.- Dossier n° 0602/C002/2017.- Raccordements.

Marché public de travaux par appel d'offres ouvert avec publicité belge - cahier spécial des charges/bestek n° 0602/R031/2017.- Dépense estimée à 3.536.008,75 EUR TVA comprise.- Conclusion d'une assurance «Tous risques chantier» et d'une assurance « Contrôle ».- Dépense estimée à 69.073,89 EUR TVA comprise.- Raccordement aux différents réseaux de distribution.- Dépense estimée à 36.000,00 EUR TVA comprise.- Article 93022/72260 (projet n° AP22-24-2015) (6) et l'article 76210/72360 (projet n° KL10-48-2015) du budget extraordinaire 2017.- Emprunt : articles 93022/96151 et 76210/96151.- Subside : article 93022/66552.

**Dossiers de Mme l'Echevine Persoons**

[53] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2074426 \(R\)](#)

Asbl PICOL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken).- Subside : 700,00 EUR.

Octroyer un subside de 700,00 EUR à l'asbl PICOL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken), en soutien à l'organisation de "La Fête de la Soupe" le 26/03/2017.- Article 10491/33202 du budget ordinaire de 2017.



- [54] **Urbanisme** - Architecture - Coordination actions de revitalisation - [2077447 \(R\)](#)

Contrat de Quartier Durable LES MAROLLES.- Elaboration du programme de base.- Marché de services par procédure négociée sans publicité.- Cahier spécial des charges n° CAR/17/PN/133 (Réf. RC170321).  
Principe de l'élaboration d'un dossier de base du Contrat de Quartier Durable Les Marolles.- Passation d'un marché de services ayant pour objet la mission d'assistance et de conseil technique dans le cadre de l'élaboration du programme de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles sur base du cahier spécial des charges/bestek n° CAR/17/PN/133.- Procédure négociée sans publicité par consultation de 6 bureaux d'étude en application de 26, §1, 1° a) de la loi du 15/06/2006 dont le montant n'excède pas les montants fixés à l'article 105 §1 de l'Arrêté Royal du 15/07/2011.- Dépense estimée à 100.000,00 EUR TVA comprise.- Article 93022/74760 du budget extraordinaire 2017.- Demande de subsides auprès de la Région de Bruxelles-Capitale pour la dépense des honoraires y afférente : article 93022/66552.- Prendre pour information la décision n° 383 du Collège du 30/03/2017, en application de l'article 234 alinéa 3 de la nouvelle loi communale.

-----  
**Questions**

- [55] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2080617 \(R\)](#)

Question de Mme NAGY, Conseillère communale.

Question concernant l'évolution du projet de la rue des Horticulteurs suite à la commission de concertation du 29 mars dernier.

- [56] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2080639 \(R\)](#)

Question de Mme NAGY, Conseillère communale.

Question concernant les conséquences de l'évolution du dossier Eurostade sur le contrat de bail emphytéotique.

- [57] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2080655 \(R\)](#)

Question de M. VAN den DRIESSCHE, Conseiller communal.

Question concernant la problématique de la prostitution sur le territoire de la Ville et des communes limitrophes.

- [58] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2081461 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant les nuisances au centre-ville liées aux mendiants et à l'ivresse publique.

-----